



Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 Décembre 2023

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (6) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, DUC Pierre, CHEVASSUS Patrice, et MOUREZ Jean Christophe.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Conseillers excusés (5) : Mmes JEANDOT Julie et GRILLOT Isabelle, Mr DUPAS Jean Pierre.

Conseillers absents : Mrs DANJEAN Pierre, GENTAS Dominique.

Pouvoir : (1) Mr DUPAS Jean Pierre donne pouvoir à Mr DUC Pierre.

Votants : 7

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 1^{er} décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1^o Délibération investissement : Ouverture de crédits 2024

M. le Maire expose les dispositions de l'article L1612-1 du code des collectivités territoriales : « *sur délibération du Conseil Municipal, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Dans cette optique, Mr le Maire liste les factures à régler par anticipation, avant le vote du budget 2024 :

- Réservoir sécurité incendie bas du village, avec surplus pour reprise plus douce de la bordure en sable : provision de 5 524€.
- Travaux de sécurisation de voirie entre les deux Chaumoises et arasement de la côte du Chaumoise Boivin (avant le 13 avril) : provision de 10 500€.
- Achat en commun d'un véhicule d'occasion pour l'agent d'entretien, entre Ménétru-le-Vignoble, Ladoye sur Seille, Nevy sur Seille et Blois sur Seille (voir point 2 du procès-verbal) pour la somme de 2 853€.
- Reprise de trois anciennes tombes, suite accords des familles. Travaux réalisés par la marbrerie Bletteranoise pour la somme de 1 635€.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget 2023, est de 82 049€. Le quart représente donc : 20 512€.

Mr le Maire sollicite ensuite le Conseil Municipal afin de réaliser cette opération budgétaire.

► Après avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal accepte les propositions de Mr le Maire.

2° Délibération : Achat d'un véhicule intercommunal.

Le véhicule de l'agent d'entretien n'étant plus adapté, les quatre villages de Ménétru-le-Vignoble, Ladoye sur Seille, Nevy sur Seille et Blois sur Seille ont décidé l'achat en commun d'un utilitaire d'occasion : un Citroën Jumpy.

Le coût d'achat sera proportionnel au temps d'utilisation du véhicule par les communes, soit : 40 % pour Ménétru, 20 % pour Ladoye sur Seille, 20 % pour Nevy sur Seille et 20 % pour Blois sur Seille, soit à la charge de notre commune : 2 853€.

Une convention d'utilisation et d'entretien sera rédigée et signée entre les quatre communes.

L'ancien véhicule sera revendu pour la somme pressentie de 500€.

► Après avoir délibéré, à l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal accepte les propositions de Mr le Maire.

3° Délibération : Approbation du RQPS 2023

Mr le Maire présente le rapport sur la qualité et le prix du service de l'eau 2023 aux membres du Conseil Municipal.

La consommation moyenne pour 2023 est de 60 m³, pour un prix du m³ à 2,60€.

Il est noté une économie d'eau réalisée par les habitants du village.

Les 5 analyses biologiques réalisées, montrent une qualité de l'eau conforme. Il est aussi noté la bonne qualité de l'ensemble du réseau.

► Le rapport annuel RQPS 2023, est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Le document RQPS est consultable en mairie, aux heures d'ouverture.

4° Délibération : Projet de modification du schéma communal de défense contre l'incendie.

Le hameau de la Grange Queillat est mitoyen aux deux villages de Blois et La Marre.

Après réflexion, les deux Maires font une proposition technique et économique aux SDIS, comprenant l'implantation d'un réservoir incendie de 180 m³, entre le hameau de Chaumois Martin et le hameau de la Grange Queillat, ceci pour répondre aux défenses incendie des habitations et des bâtiments agricoles des deux hameaux.

Deux bornes d'aspiration seront installées : une vers la citerne pour le hameau de la Grange Queillat, et une vers le transformateur pour le hameau de Chaumois Martin. Des zones de stationnement pour le véhicule des pompiers seront matérialisées et aménagées à proximité immédiate.

► A l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à contracter avec le SIDEC, comme assistant à maîtrise d'ouvrage pour la révision du schéma communal de défense contre l'incendie, à hauteur de 609,60 €.

5° **Délibération** : Loi APER : projets ENR envisageables

L'État interpelle les municipalités pour mettre en place des énergies nouvelles renouvelables, « ENR », afin de mettre en œuvre la loi du 13 mars 2023.

Le recensement des potentiels projets ENR, qui auront fait l'objet d'une consultation publique et auront été validés par le Conseil Municipal, doivent lui parvenir avant le 31 décembre 2023.

Cette démarche formelle ne constitue pas un engagement définitif, mais permet à l'État d'avoir une vision quantitative des projets des collectivités, ainsi qu'un avis sur la perception qu'ont les citoyens de la nécessaire évolution des sources de production énergétique face au réchauffement climatique.

A cette fin, le Conseil Municipal a identifié les potentiels projets suivants :

- projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux : demi-toit de l'église, de la mairie et de la maison commune du Chaumois Boivin,
- projet photovoltaïque au sol sur un délaissé agricole d'environ 2 ha au lieu-dit « Sur la Cuillère » situé à équidistance des deux Chaumois.

Il a également été décidé d'organiser une consultation publique des résidents principaux et secondaires entre le 26 décembre et 15 janvier 2024, 19heures.

Concrètement, les citoyens qui le souhaitent pourront faire part de leur remarque ou avis, soit par courrier, soit par courriel, soit par écrit sur le registre prévu à cet effet en Mairie.

► A l'unanimité des élus présents, le Conseil Municipal, valide l'ensemble des potentiels projets ENR identifiés, ainsi que la consultation publique des résidents.

6° **Commission CCBHS** : Informations des délégués

Il n'y a pas eu de réunions des Commissions CCBHS dernièrement.

7° **Questions diverses** :

*Vœux publics du Maire et de l'équipe du Conseil Municipal, prévu le samedi 6 janvier à 11h dans la salle communale.

*Installation au Chaumois Boivin d'un poteau pour le passage du câble Télécom, à la suite des travaux de réaménagement de la ligne ENEDIS.

Fin de séance : 21h 00

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent